

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 7
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 23/05/2017

Le 29 mai 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL, Pierre PERNET (pouvoir Christine FORNES), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Béatrice GUERIN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION D'ENTRETIEN DES BORDS DE SAONE A BEAUREGARD.

Le Président indique que les moyens techniques (humains et matériels) actuels de la CCDSV ne lui permettent pas d'assurer convenablement l'entretien des bords de Saône sur la commune de Beauregard, alors que la commune dispose de personnel qualifié et d'équipements.

Conformément à l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les services d'une commune membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un EPCI pour l'exercice de ses compétences, il est proposé de passer une convention avec la commune de Beauregard pour l'entretien des bords de Saône.

Un projet de convention a été établi par les services et joint au dossier du conseil. Il précise les conditions matérielles et financières de cette mise à disposition de moyens.

Le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur cette convention et sur l'autorisation à donner au président pour la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la convention pour l'entretien des bords de Saône à Beauregard à passer avec la commune de Beauregard ;
- ✓ **Autorise** le président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 13 JUIN 2017
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170529-2017C60-AG
Affichage le : 13 JUIN 2017

A Trévoux, le 29 mai 2017

Le Président,
Bernard GRISON

